

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le dix sept janvier deux mille vingt trois à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - - Eric LIVET - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHARREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

Absents Excusés : Isabelle BAUDRY

Absents : /

Date de convocation : 13 janvier 2023

M Thierry LANNES est désigné **secrétaire de séance**.

DELIBERATION N° 05012023
Convention Fdee 19 – Rénovation armoires

Monsieur le Maire explique que la Fdee 19, dans le cadre d'un sous- programme « Transition énergétique » Mission pour le Financement de l'Electrification Rurale du Ministère de la Transition Energétique», propose de rénover les 2 armoires électriques de la commune, à savoir celle du bourg et celle du lotissement.

La convention de financement proposée estime la participation de la commune à **982,80€** soit 10 % du montant restant à charge HT sur un montant de 9 828 € HT de travaux et maîtrise d'oeuvre (10 % HT pris par la FDEE 19 le reste étant subventionné)

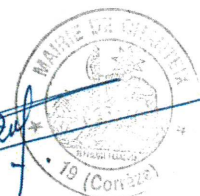
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité**,

- **VALIDE** les travaux de rénovation des 2 armoires et le financement proposé avec participation de la commune à 982,80€ HT
- **AUTORISE** le maire à signer la convention correspondante.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le Maire,

Jean MOUZAT



Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de TULLE le
Publication le